



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Conseil Municipal du 10 mars 2016

<b>1<sup>ère</sup> partie : Le contexte économique.....</b>	<b>p 4</b>
<b>2<sup>ème</sup> partie : Le fonctionnement courant de la collectivité .....</b>	<b>p 8</b>
I) Les ressources et la fiscalité.....	p 10
II) Les dépenses.....	p 15
III) L'équilibre prévisionnel du fonctionnement.....	p 21
<b>3<sup>ème</sup> partie : L'investissement annuel et pluriannuel.....</b>	<b>p 21</b>
I) La dette communale.....	p 24
II) L'investissement annuel.....	p 29
III) L'investissement pluriannuel.....	p 30

# INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires a pour vocation de permettre à l'exécutif d'une collectivité territoriale de présenter à son assemblée délibérante, avant l'examen et le vote du budget primitif, les grandes orientations générales ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Il participe également à l'information des habitants sur les affaires de la commune.

Ce débat a été rendu obligatoire pour les départements par la loi du 2 mars 1982 et étendu aux régions et aux communes de 3 500 habitants et plus, par la loi du 6 février 1992, complétée par l'ordonnance du 26 août 2005.

La loi NOTRe du 7 août 2015 renforce l'information des conseils municipaux, et le D.O.B s'effectue sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B).

Dans les communes de plus de 10 000 habitants ce ROB doit présenter :

- Les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.
- La structure et l'évolution des dépenses.
- La structure et l'évolution des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le ROB doit être transmis au Préfet de département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre et faire l'objet d'une publication

# 1<sup>ère</sup> partie

CONTEXTE ECONOMIQUE

ET

ENJEUX LOCAUX

# Le contexte économique national

## Le contexte économique national

- En 2015, l'inflation a été nulle en moyenne. La principale cause est due à la baisse du prix du pétrole. En 2014 elle était de +0,5 %.
- Le taux de chômage national se situe à 10,6% de la population active au troisième trimestre 2015 et 13,1% au niveau régional (source INSEE).
- Légère reprise de l'immobilier.
- Les taux d'intérêts sont encore relativement bas.
- Après une stagnation de l'économie nationale au second semestre, la croissance en France a atteint 1,1 % en 2015.  
Au 4<sup>ème</sup> trimestre l'investissement en construction est en hausse pour la première fois sur l'année (+0,7%). Les dépenses de consommation des ménages repartent à la baisse après 3 trimestres positifs.
- Le projet de loi de finances 2015 est établi avec un objectif de croissance de 1,5% en 2016.
- Création d'un Fonds de Soutien à l'investissement local d'un milliard réparti par les préfets :
  - 500 000 millions aux collectivités pour des projets d'investissement
  - 300 000 millions aux collectivités de – de 50 000 habitants
  - 200 000 millions par le biais de la DETR

# Le contexte économique local

## Quelques ratios locaux

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 la population Vieux-Condéenne est de 9 974 habitants
- Taux de logements sociaux dans la commune : 31,96 %  
(obligation loi Duflot de 2003 : 25%)
- Revenu par habitant selon la population INSEE : 9 326,25 €/an  
Revenu moyen strate : 13 656,06 €/an
- En 2012 :
  - le taux de chômage dans la commune était de 23%
  - en matière de revenus, le nombre de ménages fiscaux était de 3 985 et la part des ménages imposés de 48,8 %
- Le potentiel financier de la commune de référence en 2015 est de 911 € /habitant.  
la moyenne de la strate des communes de + de 10 000 hab est de 1 127 €/hab

# Les objectifs 2016 de la collectivité

- Analyser l'évolution de la population Vieux-Condéenne avec le passage sous le seuil de 10 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
  - Besoins de la population
  - Conséquences financières (Complément de perte de DGF- incertitudes sur la DSU)
  - Attractivité du territoire
  - Offre de logements
  - Projets à mener
- Faire évoluer les services proposés à la population pour garantir le maintien de leur qualité tout en tenant compte des contraintes financières (*niveau d'accueil, dématérialisation, mutualisation, tarification*).
- Examiner et maîtriser l'évolution de la masse salariale (*réorganisation de certains services, non remplacement systématique des départs en retraite, recentrage des services sur les missions prioritaires, mise en place des conditions d'application de la réforme du régime indemnitaire*).
- Maîtriser le budget de la commune par :
  - la recherche d'un autofinancement suffisant
  - la diminution des dépenses courantes par le biais d'économies raisonnées
- Maintenir un niveau d'investissement permettant à la collectivité de moderniser ses équipements et de maintenir l'attractivité de son territoire malgré les incertitudes qui pèsent sur les recettes de la commune.

(mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement précis et dépôt de dossiers de financement sur les nouvelles enveloppes de l'état).
- Continuer la dynamique de rénovation des quartiers dans le cadre des programmes de l'Etat avec le Programme Nationale de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD).

# 2<sup>ème</sup> partie

## Le fonctionnement courant de la collectivité

# Les ressources de la collectivité

- Les ressources de la collectivité sont essentiellement constituées **du produit des impôts locaux et des dotations** - *Dotation Globale de fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)*.

Le projet de réforme de la dotation globale de fonctionnement intégré au projet de loi de finances 2016 est repoussé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les dotations compensatrices d'exonérations de fiscalité locale (qui servent de variable d'ajustement de l'enveloppe nationale) devraient baisser en 2016 de 5 % en moyenne (source : la lettre du Maire).

- Le financement des emplois jeunes s'arrêtera au fur et à mesure des fins de contrat durant l'année 2016.
- La participation de l'Etat aux activités périscolaires devrait être maintenue pour la commune qui remplit les conditions d'attribution au moins pour la part principale.
- Le contrat enfance jeunesse est renouvelé avec la CAF pour la période 2015-2019.
- Une programmation sera déposée auprès de l'Etat dans le cadre de la politique de la ville pour le financement d'actions nouvelles ou renouvelées.

## I) Les ressources : les dotations (chapitre 74 du budget)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le chiffre officiel de la population Vieux-Condéenne est de 9 974 habitants **pourrait engendrer des modifications importantes d'attribution de dotations.**

**DGF** : **Diminution supplémentaire** de la **Dotation Globale de Fonctionnement** d'environ 20 000 € sur la part population soit une diminution totale de 255 000 €.

*Pour rappel, l'estimation sur la base de 2014, du calcul de l'association des Maires de France sur la perte de DGF pour la collectivité au titre du redressement des finances publiques :*

Années	2014	2015	2016	2017	
Perte de DGF	91 920 €	91 920 €	91 920 €	91 920 €	les montants en rouge sont les sommes perdues constatées
		226 673 €	226 676 €	226 673 €	
		(239 875 €)	(239 875 €)	(239 875 €)	
			226 673 €	226 673 €	
				226 673 €	
	91 920 €	226 673 €	545 269 €	771 939 €	

**DSR** : **Possible éligibilité** à la **Dotation de Solidarité Rurale** qui pourrait-être d'environ 115 000 €.

# I) Les ressources : les dotations (chapitre 74 du budget)

DSU : C'est la dotation sur laquelle pèse le plus d'incertitudes.

En effet, l'éligibilité repose sur le calcul d'un indice synthétique qui permet de classer l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges.

## 1) Déterminer si la commune est éligible :

L'indice synthétique, en 2015, devait être supérieure à 1,488345. Celui de la commune était de 1,59347.

**Mais**, si les modalités de calcul de l'indice synthétique sont identiques pour toutes les communes de plus de 2 000 habitants, la comparaison de cet indice pour déterminer l'éligibilité se fait entre communes de même strate donc de moins de 10 000 habitants pour 2016.

**Et**, est éligible le premier dixième des communes de 5 000 à 9 999 habitants classées par ordre décroissant de la valeur de leur indice synthétique, soit 117 communes en 2015.

## 2) Deux scénarios possibles :

- **La commune est éligible** et elle perçoit le même montant que l'année précédente ( 1 709 569 €) par application de l'article L2334-18-2 qui précise que « A compter de 2009, les communes éligibles au titre de l'article L. 2334-16 perçoivent une dotation égale à celle perçue l'année précédente... ».
- **La commune n'est pas éligible** et elle perçoit la moitié de la DSU 2015 par application de l'article L.2334-18-3 qui précise que « Lorsqu'une commune cesse d'être éligible à la dotation, elle perçoit, à titre de garantie non renouvelable, une attribution égale à la moitié de celle qu'elle a perçue l'année précédente ». ( 854 784 €)

## I) Les ressources : les dotations (chapitre 74 du budget)

**AUTRES** : Cette rubrique concerne essentiellement les participations de la CAF. Pour rappel, le contrat enfance jeunesse a été signé en décembre 2015 pour la période 2015/2019. L'année de renouvellement du contrat la commune ne perçoit aucune avance de la part de la CAF. Toutefois, afin de se mettre en conformité avec la réglementation comptable, la totalité des recettes de la CAF qui concernent l'exercice 2015 ont été rattachées à cette exercice et non plus uniquement la part représentative de l'avance habituellement perçue au cours de l'année.

Le nouveau contrat permet à la collectivité de financer les actions en direction des jeunes mais il est à regretter que chaque renouvellement de contrat voit diminuer les financements attendus et les contraintes administratives et statistiques s'alourdir.

### Evolution prévisionnelle des principales dotations

	2013	2014	2015	2016 scénario 1	2016 scénario 2
<b>D.G.F</b>	2 319 977,00	2 192 754,00	1 952 350,00	1 725 000,00	1 725 000,00
<b>D.S.R</b>				115 000,00	115 000,00
<b>D.S.U</b>	1 377 094,00	1 459 260,00	1 709 569,00	1 709 569,00	854 784,00
<b>Dot. de Péréquation</b>	177 346,00	169 605,00	171 402,00	160 000,00	160 000,00
<b>Comp. TH,TF,TP</b>	382 507,00	364 030,00	354 799,00	300 000,00	300 000,00
<b>TH</b>			293 039,00	249 000,00	249 000,00
<b>TF</b>			32 897,00	26 000,00	26 000,00
<b>Dot unique</b>			28 863,00	25 000,00	25 000,00
<b>Autres</b>	716 437,00	847 212,00	931 238,00	752 864,00	752 864,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 973 361,00</b>	<b>5 032 861,00</b>	<b>5 119 358,00</b>	<b>4 762 433,00</b>	<b>3 907 648,00</b>

# I) Les ressources : les recettes internes (chapitre 70 du budget)

- Les recettes internes correspondent essentiellement à la facturation des services communaux auprès des usagers.
  - ALSH
  - Restauration scolaire
  - Ecole de musique
  - Haltes-garderies
  - Concessions funéraires
  - Bibliothèque
  - Location de matériel
  - Photocopies
  - Occupation du domaine communal
  
- Certains tarifs communaux ont été revalorisés ou le seront pour 2016. Il est à noter que ceux-ci sont généralement très faibles.
  
- Elles comprennent également les recettes liées aux remboursements de mises à disposition de personnel dans d'autres structures.
  
- Pour 2016 ces recettes seront en baisse
  - Du fait de la diminution du nombre de personnes mises à disposition (commune de Condé – Centre social)
  - Du fait de la suppression du remboursement de frais par les budgets annexes ACI.

# I) Les ressources : la fiscalité (chapitre 73 du budget)

La revalorisation des bases est de 1% en 2016.

Depuis 2006, les taux des 3 taxes locales sont restés au même niveau.

**Aucune augmentation de ces taux n'est prévue pour 2016.**

Taxe d'habitation : 33,94 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,38 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 124,33 %

Appliquer une augmentation de 1% sur les taux d'imposition génèrerait une recette d'environ 44 000 €

## Evolution des bases fiscales

	2013	2014	2015	2016
TH	6 487 000	6 623 000	6 698 000	6 764 980
TF	5 108 000	5 217 000	5 324 000	5 377 240
TFNB	48 500	51 400	50 600	51 106
Total	11 643 500	11 891 400	12 072 600	12 193 326

## Produit des taxes locales

	2013	2014	2015	2016
TH	2 201 688	2 247 846	2 273 301	2 296 034
TF	2 011 530	2 054 455	2 096 591	2 117 557
TFNB	48 500	63 906	62 911	63 540
Total	4 261 718	4 366 207	4 432 803	4 477 131

## II) Les dépenses de fonctionnement

- La collectivité met en place une politique d'économies raisonnées avec les différents services de la collectivité afin d'inscrire dès 2016 une réduction des dépenses courantes de fonctionnement et la maîtrise des dépenses du personnel.
- La recherche d'économies passe également par de nouveaux marchés et la mise en place de la mutualisation des moyens :
  - Nouveau marché de chauffage qui a généré en 2015 environ 70 000 € d'économies
  - Nouveau marché de téléphonie au 1<sup>er</sup> janvier 2016
  - Nouveau marché pour la fourniture d'électricité par le biais d'un groupement de commande au niveau de Valenciennes Métropole
  - mutualisation de services sur le territoire du Pays de Condé
  - La mise en place d'un schéma de mutualisation au niveau du territoire de l'agglomération de Valenciennes Métropole
- Certains accueils de loisirs seront plafonnés en nombre de places disponibles
- Dans le cadre de la loi de finances pour 2016 les dépenses d'entretien des bâtiments publics ainsi que les dépenses d'entretien de voirie (art 34 LF) bénéficieront pour des travaux réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 du Fonds de compensation de TVA. La recette correspondante sera inscrite en section de fonctionnement l'année N+1.

## II) Les dépenses de fonctionnement

- Les subventions aux associations sportives seront examinées dans le cadre de la création de l'OMS, les autres dans le cadre d'une commission de finances.
- Les subventions seront impactées par l'effort nécessaire de réduction des dépenses communales. Toutefois, l'attribution sera adaptée à l'implication de l'association dans la vie collective.
- Maintien d'actions financées telles que « un fruit pour la récré »
- Les actions avec nos partenaires :
  - Le maintien d'un CCAS en cohérence avec les besoins importants de la population Vieux-Condéenne
  - La vigilance sur nos obligations envers les syndicats intercommunaux qui doivent travailler dans l'objectif des rapprochements imposés par la loi NOTRe
  - La continuation de notre partenariat avec la SPL de Saint-Amand pour garder notre action envers les enfants des écoles primaires

La structure du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2016 devrait être :

- 162 Titulaires
- 1 CDI (Contrat à durée indéterminée)
- 46 non titulaires
- 1 vacataire (école de musique)
- 6 CDDI (Contrat à durée déterminée d'insertion)
- 22 CUI (Contrat unique d'insertion)
- 9 Emplois d'Avenir
- 1 Apprenti
- 1 Adulte relais

L'un des objectifs de la collectivité pour 2016 est la diminution de la charge de personnel. Toutefois, la charge globale sera en hausse du fait de la réintégration dans le budget principal de l'ACI Ferronnerie d'Art.

Un travail sera engagé sur la réorganisation des services et sur l'attribution du régime indemnitaire du personnel dans le cadre de la réforme des textes. Prévus pour une application en 2017, cette réforme doit amener une attribution reflétant davantage l'implication des agents dans leur travail.

## Les différents éléments impactant les charges à la hausse :

- l'augmentation du SMIC : passe de 9,61€ à 9,67 € au 01/01/2016.
- l'augmentation des taux de cotisations patronales au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :
  - taux URSSAF vieillesse déplafonné de 1,80% à 1,85%
  - taux CNRACL de 30,50% à 30,60%
  - taux vieillesse plafonné 8,50% à 8,55%
  - taux IRCANTEC 3,96% à 4,08%
- l'intégration dans le budget principal de la masse salariale de l'ACI ferronnerie d'art.
- l'intégration sur une année pleine de la police municipale.
- la nouvelle organisation des NAP (nouvel accueil périscolaire) au 1<sup>er</sup> sept 2015.
- le recrutement de deux adultes relais. L'un pris en charge à 100 % par l'état pour la santé, l'autre à 80% pour la médiation scolaire en collaboration avec la commune d'Onnaing.
- le transfert du service logement du CCAS dans le budget principal de la commune atténué mais non compensé par le transfert d'un agent de la bibliothèque au CCAS dans le cadre d'une réorientation professionnelle à la demande de l'agent.
- Continuité de l'organisation du SEJ nécessitant le recrutement d'une EJE, responsable de la halte garderie « O comme trois pommes » et nomination parmi le personnel interne d'une coordinatrice du secteur petite enfance.

## Les différents éléments impactant les charges à la baisse

- le non remplacement de certains départs en retraite (6 agents en 2016).
- la fermeture de l'ACI espaces naturels sensibles au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- la réorganisation du service espaces verts et cadre de vie.
- La réorganisation du service d'entretien des bâtiments.
- la diminution des effectifs emplois d'avenir au cours de l'année 2016.
- la mutation à la médiathèque de Condé d'un agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- la mise en disponibilité d'un agent du service de cohésion sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- la fin de mission aux services techniques d'un agent en détachement des services de l'Etat.
- la suppression de l'aide aux devoirs à l'école du Mont de Péruwelz, l'établissement étant maintenant identifié REP.
- la déconcentration du restaurant municipal impliquant une réorganisation plus efficiente du service.
- L'absence d'organisation d'élections nationales ou locales.
- Diminution des taux de cotisation patronales au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :
  - Centre de gestion passage de 0,94% à 0,92%
  - CNFP passage de 1% à 0,901%
- Organisation du personnel ATSEM par système de rotation des effectifs.

## La reprise de l'excédent antérieur

- L'exercice comptable 2015 étant terminé, les résultats antérieurs seront incorporés par anticipation au budget 2016.
- L'excédent de fonctionnement antérieur sera utilisé pour soutenir l'effort d'investissement de la commune dans le meilleur des scénarios concernant les dotations.

## L'autofinancement annuel

- Par l'application de mesures d'économies énoncées précédemment sur le fonctionnement courant, la recherche d'un autofinancement net est une priorité afin de préserver la situation financière de la collectivité et la confiance des financeurs.
- L'autofinancement net implique de dégager du fonctionnement des marges de manœuvre suffisantes pour mettre de garder de l'autofinancement après paiement de l'annuité en capital des emprunts.

# L'équilibre prévisionnel du budget

La reprise de l'excédent antérieur doit permettre de soutenir l'investissement local.

Les grandes masses de dépenses doivent impérativement marquer une baisse.

## Recettes

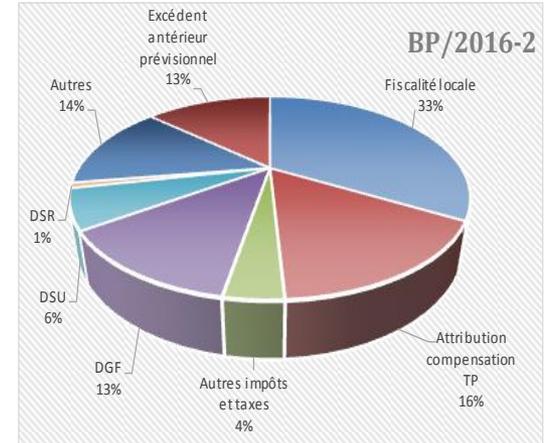
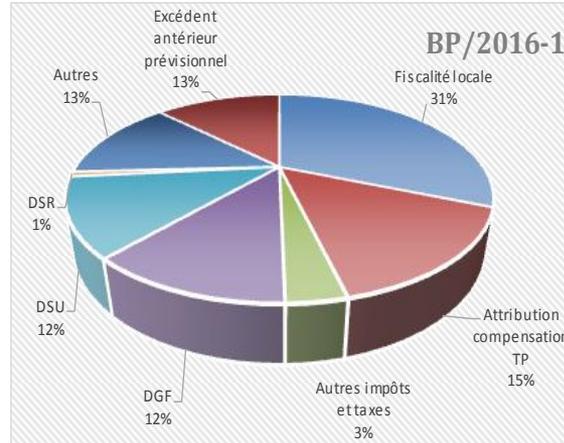
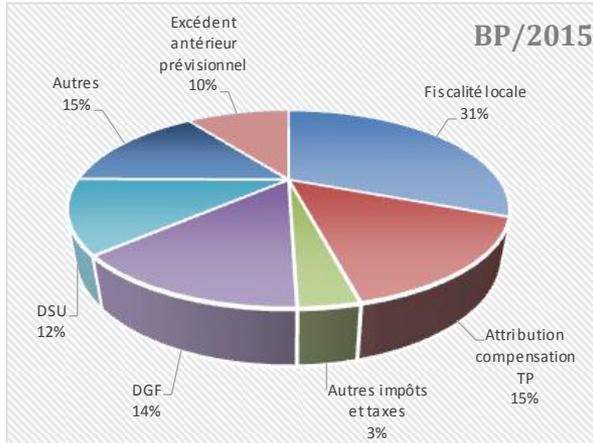
	BP/2015		BP/2016-1		BP/2016-2
Fiscalité locale	4 432 803		4 477 000		4 477 000
Attribution compensation TP	2 156 958		2 156 960		2 156 960
Autres impôts et taxes	493 453		501 640		501 640
DGF	1 952 350		1 697 000		1 697 000
DSU	1 709 569		1 709 569		854 784
DSR			115 000		115 000
Autres	2 126 587		1 891 931		1 891 931
<b>Sous total</b>	<b>12 871 720</b>	<b>-2,51%</b>	<b>12 549 100</b>	<b>-9,15%</b>	<b>11 694 315</b>
Excédent antérieur prévisionnel	1 426 277		1 812 400		1 812 401
<b>Total budget prévisionnel</b>	<b>14 297 997</b>	<b>0,44%</b>	<b>14 361 500</b>	<b>-5,53%</b>	<b>13 506 716</b>

## Dépenses

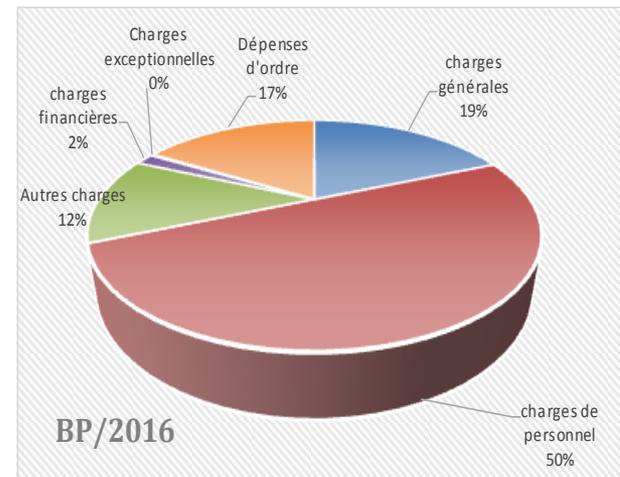
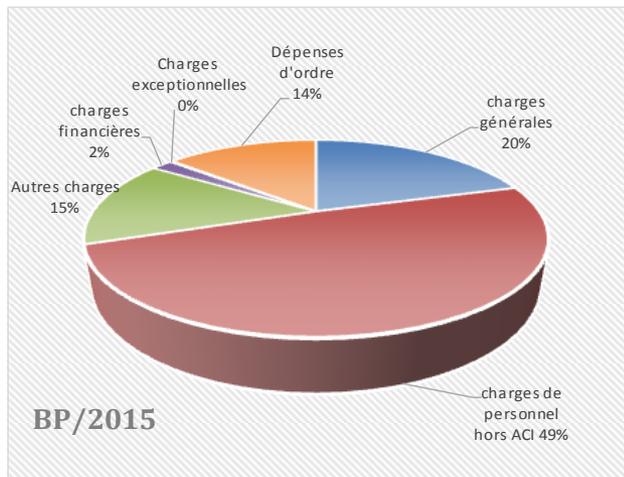
	BP/2015	variation	BP/2016
charges générales	2 935 000	-7,33%	2 720 000
charges de personnel	7 021 000	2,19%	7 175 000
Autres charges	2 082 000	-13,69%	1 797 000
charges financières	263 000	-8,56%	240 500
Charges exceptionnelles	32 000		39 000
<b>Sous total</b>	<b>12 333 000</b>	<b>-2,93%</b>	<b>11 971 500</b>
Dépenses d'ordre	1 963 770		2 390 000
<b>Total</b>	<b>14 296 770</b>	<b>0,45%</b>	<b>14 361 500</b>

# L'équilibre prévisionnel du budget -

## Recettes



## Dépenses



# 3<sup>ème</sup> partie

## La dette

### l'investissement annuel et pluriannuel

# L'endettement de la collectivité

Tableau d'extinction de la dette communale

Exercice	Dette en capital au 01/01	Amortissement	Intérêts	Annuité payée au cours de l'exercice	Dette en capital au 31/12
2016	7 324 434,04	744 398,52	236 686,05	981 084,57	6 580 035,52
2017	6 580 035,52	752 552,81	209 297,27	961 850,08	5 827 482,71
2018	5 827 482,71	689 637,71	181 710,79	871 348,50	5 137 845,00
2019	5 137 845,00	598 126,77	157 414,64	755 541,41	4 539 718,23
2020	4 539 718,23	603 213,35	136 809,01	740 022,36	3 936 504,88
2021	3 936 504,88	515 399,61	115 906,53	631 306,14	3 421 105,27
2022	3 421 105,27	517 157,03	98 594,00	615 751,03	2 903 948,24
2023	2 903 948,24	518 985,26	81 210,78	600 196,04	2 384 962,98
2024	2 384 962,98	467 038,23	63 773,44	530 811,67	1 917 924,75
2025	1 917 924,75	422 850,76	48 796,19	471 646,95	1 495 073,99
2026	1 495 073,99	406 186,43	35 900,40	442 086,83	1 088 887,56
2027	1 088 887,56	383 134,66	23 653,55	406 788,21	705 752,90
2028	705 752,90	313 528,67	12 373,05	325 901,72	392 224,23
2029	392 224,23	202 028,88	5 109,64	207 138,52	190 195,35
2030	190 195,35	113 695,35	2 194,94	115 890,29	76 500,00
2031	76 500,00	76 500,00	956,26	77 456,26	-
	-	<b>7 324 434,04</b>	<b>1 410 386,54</b>	<b>8 734 820,58</b>	-

## L'endettement de la collectivité

L'encours de la dette de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sera de **7 324 434 €**.  
Soit, sur la base 2015 de 10 169 habitants, **720,27 €** par habitant (La moyenne de la strate au 31/12/2014 est de 958 € - source DGCL).

Aucun emprunt n'arrive à échéance en 2016 et 2017. Un emprunt se terminera en 2018 et un autre en 2019.

En 2016, la collectivité remboursera 750 000 € de capital d'emprunt. Elle peut donc sans alourdir son encours de dette emprunter en 2016 la même valeur.

Des études seront menées, notamment avec la caisse des dépôts, pour obtenir des conditions de financements les plus favorables possibles dans le cadre du PNRQAD ou sur des projets ayant un impact économique et écologique favorable (éclairage public).

La CDC propose généralement des prêts à taux variables basés sur le livret A plus marge.

# L'endettement de la collectivité

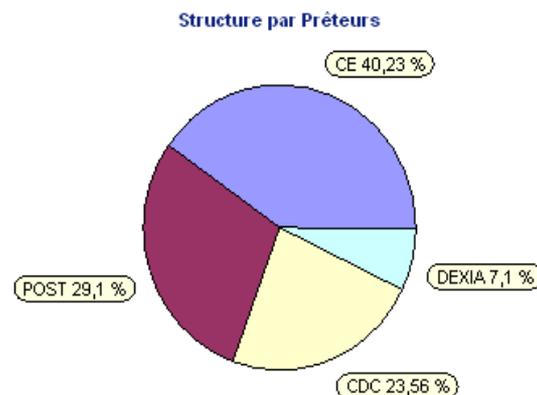
**L'encours** est ventilé de la manière suivante :

Caisse des dépôts : 1 725 926 €  
(23,56%)

Caisse d'Epargne : 2 946 841 €  
(40,23%)

Banque Postale : 2 131 667 €  
(29,1%)

Caisse Française de financement  
local ( ex Dexia) : 520 000 €  
(7,1%)



**La structure** de la dette est la suivante :

Taux fixes : 4 386 133 €  
(59,88%)

Taux Variables : 1 725 927 €  
(23,56%)

Taux structurés : 1 212 374 €  
(16,55%)

# L'endettement de la collectivité

Par ailleurs, une demande a été faite auprès de la Caisse d'Épargne pour une estimation sur les possibilités du passage en taux fixe d'emprunts structurés.

Compte tenu du capital restant à rembourser, les pénalités de sortie seraient environ de 12%.

Les emprunts structurés de la commune sont des emprunts à barrière simple basés sur l'Euribor. Ils s'agit de passer d'un taux fixe tant que l'euribor ne dépasse pas un certain niveau appelé « Barrière » (5 à 5,5%) à un taux variable Euribor.

Euribor : **Euro Interbank Offered Rate**. Taux d'intérêt moyen auquel 25/40 banques européennes de premier plan se consentent des prêts en euros. Il existe depuis 1999, l'année d'introduction de l'euro pour les transactions financières européennes.

Eonia : **Euro Over Night Index Average**. Taux d'intérêt interbancaire pour la zone euro avec échéance de 1 jour.

## Le classement selon la charte GISSLER

Pour mieux appréhender les risques, les emprunts sont classés selon une typologie dite charte GISSLER qui cumule un classement :

d'indice de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé)  
de structure de taux de A (risque faible) à F (risque élevé)

# La charte Gissler

Tableau de bord au 01/01/2016

		1 - Indices en euros	2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3 - Ecart d'indices zone euro	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5 - Ecart d'indices hors zone euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux	Nombre de Produits	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	83,45 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	6 112 059,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de Produits	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	16,55 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	1 212 374,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F - Autres types de structure	Nombre de Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
	Encours Début	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# L'investissement annuel

Les projets d'investissement sont nécessaires pour maintenir la dynamique de notre collectivité. Il est donc important de dégager un autofinancement suffisant pour réaliser une partie des investissements sur les fonds propres de la collectivité et maintenir la confiance de nos partenaires financiers sur les projets en cours et futurs.

Pour 2016 il peut être envisagé les investissements suivants :

- Mobilier et matériel informatique pour les services.
- Mobilier et matériel informatique pour les écoles.
- Aménagement du cimetière autour des cavernes et columbariums.
- Acquisition de matériel pour la police municipale (radar).
- Acquisition de matériel pour les services techniques.
- Création du Centre technique municipal incluant des locaux pour les associations caritatives.
- Revêtement de sol de l'auditorium.
- Installation de caméras de vidéo-protection dans le centre ville.
- Installation de panneaux signalétiques de sécurité aux abords des écoles et d'informations sur l'ensemble de la commune.
- Aménagement de trottoirs et voiries.
- Acquisitions foncières.
- Cessions foncières.

# L'investissement pluriannuel

## Les travaux pluriannuels dans le cadre d'opérations financées par l'ANRU

- Fin des travaux de la cité Taffin.
- Fin des travaux des espaces publics Nord et Sud.
- Démarrage des travaux dans le cadre du PNRQAD.
  - Dervaux-Gambetta
  - Béluriez centre ville
  - Béluriez entrée de ville
  - Déficit d'opérations commerces

## Les projets à engager ou en phase d'étude

- Modernisation éclairage public (une procédure de dialogue compétitif est en cours pour trouver le nouveau prestataire).
- Création d'une salle polyvalente à dominante culturelle.
- Réhabilitation de bâtiments publics.
- Début de la programmation des travaux d'accessibilité.
- Création d'un budget annexe lotissement BOUCAUT.

# LEXIQUE

- ACI : Atelier Chantier d'Insertion
- ACSE : Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
- ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- BP : Budget Primitif
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CEJ : Contrat Enfance Jeunesse
- CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- CUI : Contrat Unique d'Insertion
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
- EA : Emploi Avenir
- FCTVA : Fonds de Compensation à la Taxe sur la Valeur Ajoutée
- FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
- OMS : Office Municipal des Sports
- RAM : Relais Assistantes Maternelles
- SCI : Syndicat des Communes Intéressées
- SEV : Syndicat des Eaux du Valenciennois
- SIARC : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé
- SIDEGAV : Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie électrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes
- TF : Taxe foncière
- TFNB : Taxe foncière sur propriétés non bâties
- TH : Taxe d'habitation
- TPU : Taxe Professionnelle Unique